



Barème d'honoraires ventes

Applicables au 1 Janvier 2017 pour les mandats exclusifs ou semi-exclusifs
(T.V.A. à 20.00 % incluse)

REMUNERATION

Montant ou pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

Montant de la transaction <i>(Les prix affichés sont net hors frais de notaires, d'enregistrement et de publicité foncière)</i>	Vente de bien immobilier Frais supportés par l'acquéreur	Vente de fonds de commerce Frais supportés par le preneur	Vente de terrain Frais supportés par l'acquéreur
	Jusqu'à 40 000 €	4 000 €	4 000 €
De 40 001 € à 70 000 €	9.5%	9.5%	9.5%
De 70 001 € à 90 000 €	8.5%	8.5%	9.0%
De 90 001 € à 130 000 €	7.0%	7.5%	7.5%
De 130 001 € à 300 000 €	5.0%	6.5%	6.0%
De 300 001 € à 700 000 €	4.8%	5.5 %	5.0%
Au-delà de 700 001 €	4.6%	5.0%	5.0%

Frais de rédaction et de dossier pour un montant forfaitaire de 490 € H.T. inclus dans les honoraires

- Informations : *Dans des cas exceptionnels, pour des biens immobiliers situés en dehors du périmètre d'exercice habituel d'activité (plus de 50 km) de la structure et visites effectuées par le mandant, les frais d'honoraires seront divisés par deux.

CHARGE DE LA REMUNERATION

Conformément

Modèle déposé par OPTIVIA FONCIER